



Publié le : 2 juillet 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2021-5

Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique

.....
ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00



ARRETES

du 28 mai au 2 juillet 2021



Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2021-057	02/07/2021	DRH	Délégation signature	1
Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.				



Arrêté A-2021-57
Arrêté portant délégations de signature

ARRÊTÉ

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L 1424-30 et L. 1424-33,

VU le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1^{er} juillet 2021,

VU les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

VU le tableau des emplois,

CONSIDERANT que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

ARRÊTE

SECTION I : Direction Générale

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée au Colonel Hors classe Michel TELLANGER, Directeur Départemental Adjoint , à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales, à l'exclusion des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie A, des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Madame Marylène BOUTEILLIER, Directrice Administrative et Financière, Directrice des Moyens Fonctionnels.

ARTICLE 3 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Lionel AREN, Chef d'Etat-Major, Directeur des Moyens Opérationnels.

ARTICLE 4 :

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines.

SECTION II : Chefs de Groupement et Chefs de Service

1) Dispositions communes :

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Chefs de Groupements Territoriaux, Adjoints aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Adjoints aux Chefs de Groupements Territoriaux, Chefs de Service ou Chefs de Mission de Groupements Fonctionnels et de Groupements Territoriaux, ainsi qu'aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours, dans les conditions énoncées aux articles 6 à 18 ci-après.

ARTICLE 6 :

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est limitée aux attributions correspondant aux fonctions des Officiers de Sapeurs-Pompiers et autres fonctionnaires territoriaux concernés au sens de l'organigramme du SDIS, conformément aux dispositions de l'article 18 ci-après, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux fonctions des officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours.

ARTICLE 7 :

La délégation énoncée à l'article 5 est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 18 ci-après en vue de signer :

- les visas des certificats de paiement et de toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats proposés à la signature de l'ordonnateur,
- les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,
- sur instruction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou du Directeur Départemental Adjoint, ou du Chef d'Etat-Major, ou de la Directrice Administrative et Financière, ou du Directeur des Ressources Humaines, les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 8 :

- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée à la lieutenant-colonelle Nathalie LAGARDE, cheffe du bureau recueil, analyse des données opérationnelles et précontentieux et au Capitaine Yves LE PHILIPPE, chargé de la mission recueil et analyse des données opérationnelles, officiers au Groupement Opérations, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 1 du présent arrêté exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine immobilier et mobilier dont ils ont la responsabilité.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de centre d'incendie et de secours en vue de signer les conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur, ainsi que les conventions des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de classe de 3^{ème} dans leur CIS.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 2 du présent arrêté et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaîne de commandement des opérations de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- Délégation de signature est en outre accordée à Monsieur Joseph DANTEC, Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la veille numérique en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger le système d'information du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

▪ Délégation de signature est donnée au Lieutenant-colonel Xavier BONNET, Coordinateur départemental des équipes spécialisées, à l'effet de signer les actes suivants, en cas d'absence ou d'empêchement du Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU, Chef du Groupement Support Ecole :

044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

- Ordres de mission des personnels des équipes spécialisées ;
- Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées ;
- Engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au Groupement logistique et au Service formation de la DRH pour les équipes spécialisées ;
- Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées ;
- Listes d'appel et d'émargement des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser ;
- Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées ;
- Courriers aux personnels sapeurs-pompiers des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité ;
- Courriers de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre.

2) Chefs de Groupement et Adjoint aux Chefs de Groupement :

ARTICLE 9 :

En outre, dans les limites fixées aux articles 5 et 6 ci-dessus, les Chefs de Groupements Fonctionnels et Territoriaux reçoivent délégation pour signer :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- les ordres de mission temporaires dans le département et les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.

ARTICLE 10 :

En outre, les Chefs de Groupements Fonctionnels reçoivent délégation pour signer :

- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.
- pour les engagements juridique et comptable de dépenses relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, ce seuil est porté à 50.000 € HT, la délégation de signature étant attribuée au Chef de Groupement des Solutions Numériques.

En outre, le Chef du Groupement Logistique et son Adjoint reçoivent délégation pour signer les constats amiables d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS.

En outre, les chefs de groupements territoriaux reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs.

En outre, les chefs de groupement de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 11 :

Outre les délégations mentionnées aux articles 7 à 10, reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions :

- le Chef du Groupement Logistique,
- le Chef du Groupement Bâtiments et Infrastructures,
- le Chef du Groupement des Solutions Numériques,

afin de signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.

Le chef du Groupement Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* » ;
- Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes aux enchères publiques (*étendu aux autres biens mobiliers*).

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

ARTICLE 12 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Groupement, ou de vacance de l'emploi afférent, même délégation que celle mentionnée aux articles 9 à 11 est donnée au Chef de Groupement Adjoint.

3) Chefs de Service de la Direction et des Groupements Solutions Numériques, Logistique, Bâtiments & Infrastructures et Support Ecole :

ARTICLE 13 :

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FICHET et au Capitaine Alexis LHERMET, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Alexis LHERMET pour signer les attestations de stage pour formation des engagés du service civique.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Eztitxu POULIQUEN pour la signature :

- des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.
- des attestations de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation des SPV

ARTICLE 14 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les Chefs des Services du Groupement des Solutions Numériques :

- Administration et Pilotage,
- Infrastructure,
- Applications et usages numériques.

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

ARTICLE 15 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, les Chefs des Services du Groupement Logistique :

- Administration et Finances,
- Véhicules,
- Chaîne Logistique,
- Matériel et Habillement.

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7 500 € HT par engagement.

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

Le chef du Service Véhicules du Groupement Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative ;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « *Vendu le (jour/mois/année/heure)* » ou « *Cédé le (jour/mois/année/heure)* »

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Article 16 :

En outre, les chefs de groupements et de services de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

Article 17 :

Outre la délégation consentie à l'article 7, le Chef du Service Gestion du Patrimoine du Groupement Bâtiment et Infrastructures reçoit délégation, dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement, et en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.

4) Déléataires :

ARTICLE 18 :

Pour l'application des articles 5 à 17 ci-dessus, sont délégataires, les Officiers de Sapeurs-Pompiers, autres fonctionnaires territoriaux et agents publics suivants :

A) CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS :

18.0. DIRECTION GENERALE

Chef du Groupement Pilotage et Synergie	✓ Lieutenant-colonel Gérard GAULTIER
---	--------------------------------------

18.1. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Chef du Groupement Ressources Administratives et Juridiques	✓ Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN
Chef du Groupement Finances	✓ Monsieur Pascal BLUTEAU
Chef du Groupement Bâtiments & Infrastructures	✓ Lieutenant-colonel Jean-Michel DHUICQUE
Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Lieutenant-colonel Christophe POIRIER
Adjoint au Chef du Groupement des Solutions Numériques	✓ Monsieur Denis JAHAN

18.2. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Chef du Groupement Opérations	✓ Lieutenant-colonel Philippe VARLET
Adjoint au Chef du Groupement Opérations	✓ Commandant Pascal GRIVEAU
Chef du Groupement Prévention	✓ Lieutenant-colonel Gil RANNOU
Adjoint au Chef du Groupement Prévention	✓ Commandant Christophe BERINGUIER
Chef du Groupement Logistique	✓ Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL
Adjoint au Chef du Groupement Logistique	✓ Commandant Jean-Pierre CORNILLET

18.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Chef du Groupement Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Chef du Groupement Administration du Personnel

Chef du Groupement Support Ecole

Adjoint au Chef du Groupement Support Ecole

✓ Commandant Frédéric PIETERS

✓ Monsieur Vianney FOUCAULT

✓ Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU

✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT

18.4. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :

Chef du Groupement SUD

Adjoint au Chef du Groupement SUD

Chef du Groupement OUEST

Adjoint au Chef du Groupement OUEST

Chef du Groupement NORD

Adjoint au Chef du Groupement NORD

✓ Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS

✓ Commandant Stéphane DABAS

✓ Lieutenant-colonel Philippe LANGLOIS

✓ Commandant Freddy JAULIN

✓ Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO

✓ Commandant Christophe MAHE

B) CHEFS DE SERVICE - CHEFS DE BUREAU DE GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX :

18.5. DIRECTION GENERALE :

Direction déléguée à la communication et aux relations institutionnelles

✓ Madame Céline FICHET

Bureau des Actions Citoyennes

Chef du Bureau Actions Citoyennes

✓ Capitaine Alexis LHERMET

Bureau du Volontariat

Chef du Bureau Volontariat

✓ Capitaine Eztitxu POULIQUEN

Bureau Sûreté

Chef du Bureau Sûreté

✓ Capitaine Yvonnik TACET

Groupement Pilotage et Synergie

Chef du Service Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

✓ Monsieur Philippe BLIN

Responsable de la Mission Qualité de Vie au Travail

✓ Madame Sophie TOLMER

18.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS :

Groupement Ressources Administratives et Juridiques

Chef du Service Juridique et Assurances

✓ Madame Gwenaëlle PERICO

Chef du Service Moyens Généraux

✓ Monsieur Sébastien CASTAGNE

Chef du Service Marchés Publics

✓ Monsieur Vincent RAUTURIER

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Accusé de réception en préfecture
04-juin-2021 17:02:16 75A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

✓ Monsieur Julien LEBRAS

✓ Madame Françoise GAILLARD

✓ Madame Isabelle GAZENGEL

✓ Madame Sylvie EVEN

✓ Madame Sylvie EVEN

✓ Madame Dominique OLLIVIER

✓ Madame Dominique OLLIVIER

✓ Monsieur Loïc PLANET

✓ Monsieur Denis JAHAN

✓ Commandant Marc FRANCHETEAU

✓ Commandant Marc FRANCHETEAU

✓ Capitaine Sophie FRANCHETEAU

✓ Capitaine Walter CHAUMEAU

✓ Commandant David REGNOUF

✓ Capitaine Franck MERIOT

✓ Capitaine Sébastien CARDOU

✓ Madame Anne CARREZ

✓ Madame Nadia EMERIAU

✓ Commandant Christophe BERINGUIER

✓ Commandant Christophe BERINGUIER

✓ Capitaine Patrice POYAC

✓ Capitaine Laurent ALLAIN

✓ Capitaine Thierry CHAUVIN

✓ Commandant Florence PIZEL

✓ Madame Laurence BOSSARD

✓ Madame Laurence BOSSARD

✓ Commandant Mickaël GUET

✓ Commandant Jean-Pierre CORNILLET

✓ Monsieur Fabrice NIEL

✓ Madame Flore MOREAU

✓ Madame Flore MOREAU

✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE

Chef du Service Formation
 Chef du Service Action Sociale
 Chef du Service Contrôle de Gestion et Prospectives RH
 Chef du Service Gestion des SPP/PATS
 Chef du Service Gestion des SPV et indemnisation
 Chef du Service Instances Consultatives
 Chef du Service Conception des Formations
 Chef du Service Mise en Œuvre des Formations

✓ Commandant Yves GUENEGAN

✓ Madame Valérie PIERRE-STYLIAN

✓ Monsieur Olivier DUPOND

✓ Madame Stéphanie LECOMTE

✓ Madame Nadine MAHE

✓ Madame Rachel LE MEN

✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT

✓ Commandant Pascal BOIVIN

18.9. GROUPEMENTS TERRITORIAUX :

Groupement SUD

Chef du Service Opérations
 Chef du Bureau Technique
 Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Commandant Hugo BOSSIS

✓ Capitaine Sandrine BOUCARD

✓ Capitaine Jean-Baptiste FLOCH

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé
 Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé

✓ Capitaine Daniel LANNOU

✓ Capitaine Cédric CROTTE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé
 Adjoint au Chef du CIS de Rezé

✓ Capitaine Nicolas LERAY

✓ Capitaine Antoine CLEMENTE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord
 Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord

✓ Commandant Frédéric HOET

✓ Capitaine Benoît GARAUD

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain
 Adjoint au Chef du CIS de Saint-Herblain

✓ Commandant Yvan BUAUD

✓ Capitaine Thomas LE SOMMER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou
 Adjoint au Chef du CIS de Vertou

✓ Capitaine Vincent LE LANNIC

✓ Lieutenant Arnaud GENTIL

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou
 Adjoint au Chef du CIS de Carquefou

✓ Capitaine Erwan POULIQUEN

✓ Lieutenant Marc GAZILLE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais
 Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais

✓ Lieutenant David DEROCHÉ

✓ Lieutenant Sébastien COURREJOU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson
 Adjoint au Chef du CIS de Clisson

✓ Lieutenant Ronan VINAY

✓ Lieutenant Baptiste HAMARD

Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux Bottereau

✓ Lieutenant Philippe HERVOCHON

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Groupelement OUEST

Chef du Service Opérations

✓ Commandant Pascal PIQUET

Chef du Bureau Technique

✓ Capitaine Christian DESMAS

Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Capitaine Jean-Christophe CHEVALIER

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire

✓ Commandant Stéphane CHATRON

Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire

✓ Capitaine Jérémie BLIN

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande

✓ Capitaine Léo PASQUEREAU

Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande

✓ Lieutenant Franck DEFOSSEZ

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet par intérim

✓ Capitaine Léo PASQUEREAU

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay

✓ Lieutenant Rémi LAVOQUER

Adjoint au Chef du CIS de Savenay

✓ Lieutenant Sylvain DOGUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau

✓ Lieutenant Olivier DECEVRE

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic

✓ Capitaine Jérôme LANGLOIS

Adjoint au Chef du CIS de Pornic

✓ Lieutenant James BOUCHET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St-Brévin les Pins

✓ Capitaine Christophe GARNIER

Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins

✓ Lieutenant Guillaume BUCCO

Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Croisic

✓ Lieutenant Sylvain DOGUET

Par intérim

Groupelement NORD

Chef du Bureau Opérations

✓ Capitaine Franck DELAMARRE

Chef du Bureau Technique

✓ Capitaine Sébastien GOUBAUD

Chef du Bureau Ressources Humaines

✓ Capitaine Yann WINCKEL

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant

✓ Capitaine Jean-Noël THOMAZEAU

Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant

✓ Lieutenant Yohann PERROT

Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis

✓ Capitaine Benoît HUGUET

Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis

✓ Lieutenant Thierry GAUCHER

SECTION III : Service de Santé et de Secours Médical

ARTICLE 19 :

Délégation est donnée au Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle, Médecin-Chef Départemental et Directeur du Service de Santé et de Secours Médical, Monsieur Michel WEBER afin de signer, dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement.
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les convocations à la Commission Médicale Consultative,
- les procès-verbaux des réunions de cette Commission,
- les décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette Commission,
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous son autorité,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service.
- les conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés

ARTICLE 20 :

Même délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du Médecin-Chef Départemental, au Médecin de SPP de classe normale, Médecin-Chef Départemental Adjoint, Monsieur Philippe BOLUT.

ARTICLE 21 :

Délégation est donnée à Madame Sophie KERAEL, Cheffe du service administration finances - démarche qualité, afin de signer, dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

ARTICLE 22 :

Délégation est donnée au Pharmacien de sapeur-pompier professionnel de classe exceptionnelle, Pharmacien-chef Madame Géraldine GUERIN, afin de signer, pour tout document relatif à ses compétences et dans la limite des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service,
- l'engagement juridique et comptable des dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Même délégation est donnée au Pharmacien de Sapeur-pompier professionnel hors classe, Pharmacien-chef adjoint, Madame Véronique DE LA TRIBOUILLE

ARTICLE 23 :

Le présent arrêté entrera en vigueur lorsqu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
N°284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

ARTICLE 24 :

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 2 juillet 2021.



LE PRÉSIDENT,

Michel MENARD

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Pour le Président et par délégation,

**Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Groupe ment	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Capitaine Cédric MOREAU
OUEST	ASSERAC	
NORD	BLAIN	Capitaine Mathieu CABELGUEN
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Bertrand MORIN
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET
OUEST	CAMPBON	Lieutenant Sylvain BONNAUDET
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Pierre ETIENNE
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY
OUEST	DONGES	Lieutenant Fabrice DROLLON
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Denis GHESQUIER
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO
NORD	GUEMENE PENFAO	Capitaine Eric DRION
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO
NORD	HERIC	Capitaine Marc JULIENNE
SUD	INDRE	Adjudant-chef Fabien AUDAIRE
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenant Peggy LESEAUULT
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant Nicolas TERRIEN
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Lieutenant Didier PERRAUD
SUD	LA MONTAGNE	Lieutenant Gilles TOUMANIANTZ
SUD	LA PLANCHE	Adjudant-chef Benoît JEANNEAU
OUEST	LA TURBALLE	Capitaine Jean-Claude JOUANO
OUEST	LE CROISIC	
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Dominique JOLLY
OUEST	LE POULIGUEN	Lieutenant Yoann LAMBALLAIS
SUD	LEGE	Lieutenant François RABILLARD
NORD	LES TOUCHES	Capitaine Christophe LEDUC
NORD	LIGNE	Adjudant-chef Dimitri MILLET
SUD	MACHECOUL ST MEME	Capitaine Pascal BOUCARD
NORD	MESANGER	Lieutenant Frédéric HERVE

**Annexe n° 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers
exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours**

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de réception préfecture : 02/07/2021

Groupe ment	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre
OUEST	MES	Lieutenant Fabrice LEVAZEUX
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Olivier CARCAUD
NORD	NORT S/ERDRE	Adjudant-chef Nicolas GAUTREAU
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON
OUEST	PIRIAC S/MER	Lieutenant Anthony BOUILLO
NORD	PLESSE	Lieutenant Benjamin RECOURT
OUEST	PREFAILLES	Lieutenant Alain VERGNAUD
NORD	RIAILLE	Lieutenant Florent MOUSSAULT
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Capitaine René GUENO
SUD	ST COLOMBAN	Lieutenant Jean-Noël FLAIRE
SUD	LA CHOLTIERE	Lieutenant Olivier BARIL
NORD	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Adjudant-chef Yohann BRIAND
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Adjudant-chef Sébastien ROMIEN
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS
OUEST	ST LYPHARD	Capitaine Pascal ALLAIRE
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant François GUERIN
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant Maxime LANDAIS
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Luc AMAILLAND
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant - Morgan JULIENNE
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS
NORD	VARADES	Lieutenant Thierry ROBERT
NORD	VAY	Lieutenant Anthony VERGER
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS

Le Président,

Michel MENARD

Le 2 juillet 2021



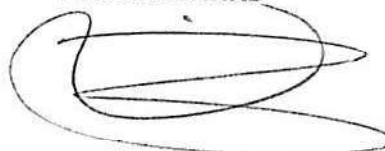
Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20210702-A-2021-57-AR
Date de télétransmission : 02/07/2021
Date de réception préfecture : 02/07/2021

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION FONCTIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	Gpt Prévention Nord
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	Gpt Support Ecole
Cdt	BOSSIS	Hugo	SPP	Gpt Sud
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	CIS Saint-Herblain
Cdt	CHATRON	Stéphane	SPP	CIS St Nazaire
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Prévention Ouest
Cne	CHEVALIER	Jean-Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	DABAS	Stéphan	SPP	Gpt Sud
Cne	DELAMARRE	Franck	SPP	Gpt Nord
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	CIS St Brévin
Cne	GOUBAUD	Sébastien	SPP	Gpt Nord
Cdt	GUENNEGAN	Yves	SPP	Gpt GPEC
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Gpt Logistique
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Prévention Sud
Cne	HUGUET	Benoît	SPP	CIS Ancenis
Cdt	JAULIN	Freddy	SPP	Gpt Ouest
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	CIS Pornic
Cne	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LE LANNIC	Vincent	SPP	CIS Vertou
Cne	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	MAHE	Christophe	SPP	Gpt Nord
Cne	MENI	Régis	SPP	Centre nautique Départemental
Cne	MOUGIN	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cne	PASQUEREAU	Léo	SPP	CIS La Baule-Guérande
Cne	PICQUET	Pascal	SPP	Gpt Ouest
Cne	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Prévention Sud
Cne	POULIQUEN	Erwan	SPP	CIS Carquefou
Cne	POULIQUEN	Eztitxu	SPP	Bureau du Volontariat
Cne	POYAC	Patrice	SPP	Gpt Prévention
Cne	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	CIS Châteaubriant
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

Le 2 juillet 2021

Le Président,
Michel MENARD



Annexe n° 3 – Liste des délégations de signature accordées pour les documents relatifs à la gestion du personnel

1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES		
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service	Chef de groupement
SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES		
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers...)	Chef de service	DRH

2 – GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
TOUS SERVICES		
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel)	Chef de service	Chef de groupement
Attestations, certificats et courrier (avec arbitrage décisionnel)	Chef de groupement	DRH
SERVICE SPP/PATS		
Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement, hors catégorie A	Chef de groupement	DRH
Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant-chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE GESTION SPV ET INDEMNISATION (suite)		
Arrêté d'appellation de sapeur de 1 ^{ère} classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef Arrêté de mutation interne et de double appartenance Arrêté de suspension d'engagement	Chef de service	Chef de groupement
Arrêté autres situations de carrière, jusqu'au grade de lieutenant	Chef de groupement	DRH
Courrier suite CCDSVP au candidat SPV (refus engagement)	Chef de groupement	DRH
Courrier de mise en demeure avant résiliation d'office	Chef de groupement	DRH

3 – GROUPEMENT GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE FORMATION		
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de Service	Chef de Groupement
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment : - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale) ; - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE ; - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations : • Réponse aux demandes de CPF hors catalogue • Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congs VAE, CFP, Bilan compétence, CPF, suite CoFP) • Visa aux demandes de CPF au catalogue	Chef de service	Chef de groupement
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement	DRH
<u>Dispense de formation</u> - Courrier de recevabilité après passage en commission de dispense, - Courrier de reconnaissance directe des attestations de formation, titres et diplômes, par le service formation, selon le tableau d'équivalence directe, arrêté en commission de dispense.	Chef de service	Chef de groupement

DOCUMENTS EMIS	Signataire	Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20210702-A-2021-57-AR Date de télétransmission : 02/07/2021 Date de réception préfecture : 02/07/2021
----------------	------------	--

SERVICE RECRUTEMENT, MOBILITÉ ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Réponse d'attente à demande d'avancement suite réussite à concours	Chef de Groupement	DRH
Courrier de recrutement favorable	Catégorie B et C Chef de Groupement	Catégorie B et C DRH
Saisonniers - courrier de recrutement favorable - réponse négative (attente/désistement)	Chef de service	Chef de Groupement
Mobilité interne : Courriers d'informations des personnels SPP/PATS de catégorie A, B et C		
- avis favorable ou défavorable	Chef de Groupement	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service	Chef de Groupement
- suite à un désistement	Chef de service	Chef de groupement
Réponses négatives - négative externe et spontanée - Réponse négative interne	Chef de service Chef de groupement	Chef de groupement DRH
Engagés de service civique : - contrat - attestation de fin de contrat - courrier de fin de mission anticipée	Chef de service	Chef de groupement ou DRH
Convention d'accueil des stagiaires (toutes les durées)	Chef de service	Chef de groupement
Convention d'immersion professionnelle et d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur	Chef de service	Chef de groupement
Attestation d'emplois et/ou de fonctions	Chef de service	Chef de groupement
Note de diffusion liée à la publication des postes ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité des SPP	Chef de groupement	DRH
Accusé réception des candidatures	Chef de service	/

SERVICE EFFECTIFS, COMPETENCES ET ORGANISATIONS

Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel	Chef de groupement	DRH
---	--------------------	-----

4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence
SERVICE FORMATION		
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de Service	Chef de Groupement

Le 2 juillet 2021

Le Président,
Michel MENARD

